

# VIVRE À CABRERETS

Le bulletin d'information des habitants de Cabrerets



EDITION FEV. 2021

## VIE MUNICIPALE

- **Eclairage public**
- **Termites**
- **Fibre optique**
- **Elagage**
- **Covid-19**
- **Nouveau camion**

## VIE ASSOCIATIVE



MAIRIE : 05 65 31 26 61

mairie@cabrerets.fr

**ouverture au public**

lundi, mardi, jeudi de 14:30 à 17:30

vendredi de 09:30 à 11:30

Fermeture exceptionnelle les

lundis 8, 15 et 22 février.

## **Le mot du Maire,**

Tout d'abord, je profite de cette première gazette de l'année pour vous adresser les meilleurs vœux de toute l'équipe municipale. Nous tacherons cette année encore de rester à l'écoute et de répondre au mieux aux problématiques de notre commune, dans cette situation de crise sanitaire inédite qui semble s'installer sur le long terme.

Les faits marquants de ce début d'année sont les suivants:

- l'acquisition d'un terrain sur les bords de la Sagne qui permettra de créer pour l'été un parking de délestage.
- un nouveau camion qui a remplacé l'antique Citroën C25 qui après 30 ans de bons et loyaux services a pris une bonne retraite.
- le lancement du projet de rénovation du musée à Pech Merle. Les premières réunions ont eu lieu avec l'architecte M. Belcour. Les travaux sont prévus pour septembre 2021 afin d'assurer l'ouverture pour le centenaire de la découverte en 2022.

Sont toujours en action, le groupe de travail en charge de la sécurité routière qui après avoir recueilli vos remarques, travaille avec les services du département à l'élaboration d'un projet complet et la commission travaux sur les éclairages publics.

Marie-Laure LE FOURN, maire de Cabrerets.

## ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG

L'éclairage public sur notre commune est concentré uniquement sur le bourg. Il est géré en interne sans délégation. En quelques chiffres, c'est environ 70 points lumineux, 4 points de raccordement sur le réseau électrique avec des coffrets de commande, 2 coffrets secondaires, 2 ensembles de projecteurs avec armoire de commande pour le château Gontaud et le château du Diable. A la suite d'une surtension pendant la période estivale plusieurs éclairages ont subi des avaries et nous avons entamé une phase de diagnostic et de réflexion dont la réalisation d'une cartographie des points lumineux et des armoires, la mise en place de disjoncteurs « abonné », indispensables, sur deux points de raccordement réseau (réalisé en décembre 2020 par ENEDIS), l'élagage de lignes aériennes en 5 points (origine probable des dégâts sur l'éclairage), ces lignes servent à la distribution des abonnés et à l'éclairage public (réalisé en décembre 2020 par ENEDIS). Nous avons également demandé la création d'un branchement électrique sur le secteur de Mongirou. En février, nous avons reçu la Fédération Départementale d'Energies du Lot et une entreprise pour établir des devis de remplacement des points lumineux, amélioration des coffrets, création éclairage etc.. Cela nous amène à avoir une réflexion globale avec l'enfouissement des lignes aériennes car ces deux sujets sont intimement liés et interdépendants sur tout le secteur envisagé où l'éclairage est obsolète et non réparable.

En réflexion, la modification des plages horaires d'éclairage public dans le but de réaliser des économies et s'inscrire dans une démarche de « moins de pollution lumineuse ».

## TERMITES

Un cas d'infestation par des termites nous a été signalé sur la Route du Célé. Nous tenons donc à vous rappeler les règles en vigueur concernant les termites afin d'en limiter la propagation.

Les termites sont des insectes xylophages qui dégradent le bois qui constitue la base de leur alimentation.

Par arrêté préfectoral du 1 décembre 2000, la totalité du département du Lot est considérée comme zone contaminée par les termites et de ce fait, **la déclaration** de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non **est obligatoire et doit être adressée en Mairie**. Cette déclaration revient à l'occupant de l'immeuble ou à défaut au propriétaire. Elle doit se faire au travers du formulaire CERFA 12010\*02. Avec l'appui de la DDT, nous mettons à votre disposition de nombreux outils sur demande.

## 4G ET TNT

Les opérateurs de téléphonie mobile continuent de développer le réseau 4G pour permettre à un nombre plus important d'accéder à l'internet mobile en très haut débit. La mise en service de sites dans ces bandes de fréquences offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Toutefois, ces fréquences étant adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT), leur utilisation par les opérateurs mobiles est susceptible de causer des perturbations de la réception de la TNT. Si vous avez d'éventuelles perturbations, un mécanisme de recueil des plaintes a été mis en place par l'ANFR. Vous pouvez remplir un formulaire de réclamation sur le site «[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) »

## A VOTRE ECOUTE

La boîte à idées dans l'arrêt de bus près de la Mairie est à votre disposition. Ou par e-mail [sophievergnés@hotmail.fr](mailto:sophievergnés@hotmail.fr)

## FIBRE OPTIQUE, OBJECTIF FIN 2021

Pour répondre aux nombreuses questions concernant le déploiement de la fibre optique, voici quelques explications fournies par Lot Numérique. Le déploiement sous-traité à la société CIRCET (nouveaux poteaux, tranchées, passage de fibre etc...) se fait sur 4 **niveaux de distribution** :

1. Installation de NRO (Noeud de Raccordement Optique) : ce sont des armoires principales. Cabrerets dépend de 4 NRO situés à Tour de Faure, St Géry-Vers, Bellefont la Rauze et Sauliac sur Célé.
2. Installation de PM (Points de mutualisation) : ce sont des armoires de rues. Il y en aura 4 qui dépendront chacun directement d'un NRO. Celui du centre bourg est aujourd'hui opérationnel.
3. Installation des PB (Points de Branchement) : depuis le PM, le déploiement se fait soit en sous-terrain, soit en aérien jusqu'à chaque hameau ou maison isolée. Ces boîtiers seront installés à moins de 100 mètres de chaque habitation.
4. Le dernier niveau de raccordement sera opéré par le fournisseur de réseau internet après la souscription d'un abonnement fibre.

L'avancement des travaux est consultable sur le site [www.alliancetrashautdebit.fr](http://www.alliancetrashautdebit.fr).



## L'ÉLAGAGE, UN ENJEU POUR TOUS

Concernant le réseau électrique et télécom : l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant si la plantation (propriété privée) est antérieure à la ligne ou si la distance entre le réseau aérien et l'arbre (en domaine privé) ne respecte pas la réglementation. Exemple : basse tension, câble nu, **1m.** **Attention aux règles de sécurité.**

Concernant la voirie : les arbres doivent être coupés à l'aplomb de celle-ci.

## RENOVATION DU MUSEE

Le travail sur la rénovation du Musée Amédée Lemozi s'affine. Deux architectes ont été reçus au Musée et ont proposé chacun un projet de rénovation du centre de préhistoire. La commission patrimoine a étudié ces documents, en a fait une synthèse et proposé au conseil Matthieu Belcour qui a été retenu. Il travaille donc en équipe avec la commission patrimoine et l'équipe d'encadrement du Musée du Pech Merle.

## WIFI PUBLIC

Le Conseil municipal de Cabrerets a délibéré afin de bénéficier de la fourniture et de l'installation d'une borne wifi lotoise extérieure sur la place de la mairie à destination des habitants et des estivants.

## PLATANES

L'élagage des platanes de la place du Communal a lieu du 10 au 12 Février. Le stationnement y est donc interdit. Les copeaux de broyage seront utilisés par la commune en paillage.

## COVID 19

La préfecture du Lot a mis en place une campagne de vaccination visant en priorité les plus fragiles. Le déploiement se fait par étape. Le détail de ces étapes est disponible sur

<http://www.lot.gouv.fr/strategie-vaccinale-dans-le-lot-a13189.html>

Un numéro unique national est également disponible afin de se renseigner sur la vaccination et trouver un centre au **0800 009 110**, joignable 7J/7, de 6h à 22h.



## ACTIVATION DU PCS

A la demande du Préfet, le plan communal de sauvegarde a été activé le mardi 2 février à 10H13, suite aux crues des bassins versants du Lot. A 12H, tous les cours d'eau avaient amorcé leurs décrues. Nous remercions les responsables de secteur qui ont contribué au soutien des personnes en difficulté.

## MESSES

La prochaine messe à Cabrerets aura lieu le 28 février à 11h. Informations sur le site de la paroisse [www.paroisselimogne.fr](http://www.paroisselimogne.fr)

## BOULANGERIE

La boulangerie sera fermée du mercredi 24 février au mercredi 17 mars 2021 inclus.

## NUMEROS UTILES

**Médecin de garde** : 3966

**Infirmiers** :

Sébastien Andrieu à Vers :  
05 65 31 43 13

**Pharmacie ST GÉRY**

Bories 05 65 31 40 06

## NOUVEAU CAMION MUNICIPAL

Il devenait urgent de remplacer le petit camion benne de la commune qui avait largement fait son temps. Plusieurs concessionnaires ont été sollicités et le choix des élus s'est porté sur un véhicule neuf, avec un service après-vente de proximité et un coût d'achat correspondant au budget alloué pour cette nouvelle acquisition. Ainsi depuis ce début d'année, la commune dispose d'un utilitaire Nissan NT400 équipé de toutes les options et accessoires nécessaires pour assurer ses services dans les meilleures conditions.

## LA VIE ASSOCIATIVE

La **bibliothèque** est ouverte, dans le respect des gestes barrières, les mercredis de 14h à 17h et samedi de 10h à 12H.

Le **marché** sera actif les vendredis 19 février et 19 mars. Il sera à nouveau ouvert tous les vendredis matins à partir du 16 avril.

Le **pot au feu** du samedi 13 février est malheureusement annulé en raison du covid. Le Comité des fêtes espère néanmoins avoir le plaisir de fêter la **Saint Patrick** le 3 avril : scène ouverte, plateau repas.

## "NOUVELLE" HABITANTE

"Ancienne habitante de Courbous, c'est avec une grande joie que je reviens à Cabrerets après 7 ans d'absence ! Je suis heureuse de retrouver ce beau village et ses habitants. Pour ceux que je ne connais pas encore, ils sont les bienvenus chez moi, place de l'Eglise où je suis installée, dans le logement communal."

Annick Dour